

<b>DEPARTEMENT DE                  HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement                  de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT</b> <b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS                  DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE                  COMMUNAUTE DE COMMUNES                  USSES ET RHONE</b>  <b>Séance du 08 Octobre 2019</b>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37                  Présents : 30                  Suppléant : 0                  Absents : 2                  Pouvoirs : 5                  Votants : 35                  Pour : 35                  Contre : 0                  Nul : 0                  Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 162/2019</b></p>	<p>L'an <b>deux mille dix-neuf</b>, le huit octobre à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation</b> : 02 Octobre 2019</p> <p><b>Présents</b> : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs</b> : Mesdames Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI. Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Guy PERRET donne son pouvoir à Anne-Marie BAILLEUL, Stéphane BRUN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX.</p> <p><b>Absents</b> : Pascal COULLOUX, Bruno PENASA</p> <p>Madame Estélita LACHENAL est désignée secrétaire de séance</p>

**OBJET : ASSAINISSEMENT - Annulation d'une dette pour créance éteinte – surendettement DAL MORO Frédéric.**

M. Georges Emmanuel, Vice-président chargé de l'assainissement, donne lecture d'un mail en date du 20 septembre 2019 de la Trésorerie confirmant sa demande d'annulation d'un dossier de surendettement : dossier N° 013613000094 A – DAL MORO Frédéric à Clermont 74270.

La commission de surendettement a statué dans les dossiers d'impayés cités ci-dessus et propose l'annulation des dettes envers la Communauté de Communes Usse et Rhône concernant le budget annexe assainissement.

Il indique que le montant est de 36,60 € pour M. Dal Moro.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**ACCEPTE**, suite aux avis de la commission de surendettement des particuliers, de considérer comme créance éteinte celle concernant Monsieur Frédéric DAL MORO dossier N°0013613000094A.

**DIT** que les sommes suivantes feront l'objet d'un mandat au compte 6542 afin d'annuler les dettes indiquées sur le Budget Annexe Assainissement et concernant le dossier de surendettement suivant : **36,60 €** dossier DAL MORO.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*